



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service Environnement et Risques
Bureau forêt, chasse, nature
ddt-contribution-environnementale@cher.gouv.fr

Bourges, le **23 MARS 2023**

MOTIVATIONS

de l'arrêté préfectoral portant autorisation d'opérations administratives de dérangement et de destruction de sangliers en vue de la protection des parcelles à rendement agricole du 1^{er} avril au 31 mai 2023 dans le Cher

Le projet d'arrêté préfectoral portant autorisation d'opérations administratives de dérangement et de destruction de sangliers en vue de la protection des parcelles à rendement agricole du 1^{er} avril au 31 mai 2023 dans le Cher a fait l'objet d'une procédure de consultation du public du 22 février au 15 mars 2023.

L'autorité administrative qui prend la décision rend publique, par voie électronique, la synthèse des observations du public, ainsi que les motifs de la décision.

Deux contributions ont été recueillies lors de la consultation du public.

Le projet d'arrêté a été modifié par l'administration comme suit :

- dans les visas, la demande de la chambre d'agriculture a été formalisée par mail,
- dans l'article 2, la phrase « Il est possible de prévenir simultanément de plusieurs dates d'opérations. » qui apparaissait deux fois dans le projet d'arrêté, n'a pas lieu d'être,
- dans l'annexe 1, la précision de la désignation du détenteur de droit de chasse a été ajoutée et une correction de numéro d'annexe a été apportée (annexe 3 au lieu d'annexe 4).

Pour le préfet, et par délégation,
Le directeur,



Eric DALUZ